



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Réunion du Comité exécutif du REMDH

Berlin, 7-9 mars

Compte rendu – *approuvé*

La réunion du Comité exécutif du REMDH s'est tenue à Berlin les 7-9 mars 2014 et a rassemblé les membres du CE à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2014.

La réunion du CE était précédée par une réunion avec Barbara Unmuessig, Co-Présidente du Heinrich Böll Stiftung, le 7 mars 2014. Le Comité exécutif avait aussi invité la société civile d'Allemagne à un dîner de travail le 7 mars 2014 afin de discuter du rôle de l'Allemagne dans la région EuroMed. Les représentants de la société civile allemande comprenaient Beate Ziegler, Forum Menschenrechte; Sieglinde Weinbrenner, Brot für die Welt; Tsafrir Cohen, Medico International; Anne Kling, European Center for Constitutional and Human Rights; Ruth Jüttner, Amnesty; Helmut Dietrich, Forschungsgesellschaft Flucht und Migration (FFM); et Sacha de Wijs, Crisis Action.

Le REMDH a également saisi l'occasion de sa présence à Berlin pour rencontrer le Commissaire aux droits de l'Homme Christoph Strässer, le 10 mars 2014.

PARTICIPANTS

Comité exécutif (CE) du REMDH :

Michel Tubiana (Président), Nassera Dutour (Vice-Présidente), Moataz El Fegiery (Trésorier), Alya Chérif Chamhari, Ayachi Hammami, Anitta Kynsilehto, Eugenia Papamakariou, Søs Nissen, Osman Işçi, Isaías Barreñada (membres du CE).

Secrétariat :

Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Vassia Spanaki (assistante de communication, le 8 mars), Shadia El Dardiry (Chargée de programme, le 9 mars), Ramy Salhi (Directeur, bureau de Tunis), et Maibritt Nielsen (Secrétaire exécutive, rapporteur).

Autres participants :

Beate Ziegler, Forum Menschenrechte; Sieglinde Weinbrenner, Brot für die Welt; Tsafrir Cohen, Medico International; Anne Kling, European Center for Constitutional and Human Rights; Ruth Jüttner, Amnesty; Helmut Dietrich, Forschungsgesellschaft Flucht und Migration (FFM); et Sacha de Wijs, Crisis Action (dîner de travail, le 7 mars)

Absents excusés :

Raffaella Bolini et Mahmoud Abu Rahma (membres du CE)

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 22-24 novembre 2013
2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région
3. Manifestation publique en direction de la société civile allemande : Politique et droits de l'Homme dans la région EuroMed (dîner de travail)
4. Rapport du Secrétariat
5. Rapport financier soumis par le Secrétariat, y compris recherche de financement
6. Travail du bureau sous-régional en Tunisie
7. Restructuration de la Communication, y compris formation aux outils de collaboration en ligne suggérée par le Quartet suite à sa réunion du 20 janvier 2014.

8. Restructuration du REMDH-dernières informations
9. Préparatifs de la prochaine Assemblée générale en 2015
10. Suggestions de modifications éventuelles des Statuts au sujet des exclusions du Réseau. Retrait des organisations membres International Service for Human Rights (ISHR) et Iraqi Human Rights Association, ainsi que de Per Stadig et Negad El-Borai (membres honoraires)
11. Programme Migrations
12. Questions diverses



1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 22-24 novembre 2013

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue à Berlin aux membres du CE à l'occasion de leur première réunion de l'année. Il a exprimé l'espoir de rassembler tous les membres du CE aux prochaines réunions du CE.

Décisions :

- Le CE a approuvé l'ordre du jour de la réunion
- Le CE a approuvé le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif en date des 22-24 novembre 2013 sans remarques.

Documents :

1.1 Ordre du jour (*pour approbation*)

1.2 Procès-verbal de la réunion du CE des 22-24 novembre 2013 (*pour approbation*)

1.3 Procès-verbal de la réunion du Quartet le 20 janvier 2014 (*pour information*)

2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région

Modérateur : Michel Tubiana

Michel Tubiana a présenté une analyse des derniers développements politiques de la région. Il a observé qu'en relation avec la nouvelle Constitution en Tunisie, le mouvement démocratique laïc avait pu prendre des positions importantes qui avaient forcé les Islamistes et leurs alliés à retirer certains points. Il reste à voir comment la Constitution va évoluer. Il a précisé que l'accompagnement de la transition et des processus électoraux en Tunisie et dans les autres pays de la région seraient un sujet de préoccupation du REMDH.

La régression observée dans le processus de justice transitionnelle dans toute la région, en Égypte par exemple, est toutefois un défi et il faut que chaque société retourne sur son histoire et la fasse revivre, l'exemple en étant l'Instance de réconciliation du Maroc. Le Maroc a maintenant atteint la deuxième phase de reconstruction de son système de justice. Michel Tubiana a demandé quel rôle le REMDH pouvait jouer et quelle contribution le Réseau pouvait apporter en relation avec la justice transitionnelle dans la région.

Les membres du CE ont ensuite présenté les développements récents dans leurs pays respectifs et dans la région, soulignant entre autres :

- L'adoption d'une Constitution en Tunisie, et la signature opaque d'un vague partenariat pour la mobilité entre la Tunisie et l'UE.
- Les centaines de migrants africains qui ont récemment traversé les frontières en recourant à la force, ce qui a conduit à un sentiment national d'urgence en Espagne et à des violences policières pour essayer d'arrêter les migrants. Cette situation est le résultat de l'échec de la politique migratoire de l'UE.
- La réforme du code pénal en Espagne qui entraîne des restrictions à la liberté de réunion et d'association ; par ailleurs, la liberté du système judiciaire devient limitée en Espagne.
- L'échec de la démocratie sous la présidence de Mohamed Morsi, la fragmentation de l'opposition et l'oppression continue des droits des femmes en Égypte, bien que les Frères musulmans ne soient plus au pouvoir.
- Le risque que l'UE puisse légitimer les élections présidentielles en Égypte si l'UE décide de les observer.

- Les lois d'exclusion en Égypte et en Libye, qui créent des problèmes et sont contre-productives dans la mesure où certains groupes sont exclus.
- La polarisation de la situation en Libye où les institutions démocratiques ne peuvent pas agir.
- La situation tragique et compliquée en Syrie.
- Les tentatives de réactiver l'Union pour la Méditerranée autour de la question des droits de femmes.
- L'intervention de la Russie en Ukraine qui a conduit à la première reconfiguration des frontières depuis la Deuxième Guerre mondiale, et les possibilités limitées de l'UE à cet égard.
- Les pourparlers de paix sur la Palestine qui ne progressent pas et risquent d'être retardés en raison de la situation en Ukraine.
- La situation concernant la question du Sahel reste problématique, en particulier en termes de droits de l'Homme.
- La dégradation de la situation en Grèce en termes de systèmes de santé et d'éducation a entraîné des manifestations réprimées par des violences policières. Par ailleurs, des réfugiés ont été accueillis par des tirs des garde-côtes.
- La violence qui se poursuit envers les femmes, y compris dans les pays occidentaux.
- Le lancement du dialogue structuré régional de l'UE en avril 2014.
- Les nouveaux jeunes acteurs qui apparaissent dans la région, ce qui est positif.
- Les élections au parlement de l'UE, ce qui signifie qu'il y aura des occasions d'actions pour un plaidoyer fort durant les 4-6 mois à venir.

Ayachi Hammami a remarqué que la situation sociale et politique était différente d'un pays à l'autre de la région. Le REMDH devra réagir en fonction de chaque situation et apporter son soutien à la société civile en matière d'élections et de justice transitionnelle. Ainsi, en Libye, il n'y a pas de pouvoir centralisé fort ni de société civile et le REMDH devra aider la société civile émergente. Ayachi Hammami a ensuite proposé d'organiser pour chaque pays une semaine thématique qui serait suivie d'une campagne de presse, par exemple sur l'Algérie pendant les élections. Pendant cette semaine, les populations pourraient se réunir et faire des suggestions quant aux activités du REMDH dans leur pays.

Ramy Salhi a observé que le REMDH devait anticiper le fait que dans les années à venir, certains des pays du sud deviendront des pays d'accueil pour les migrants et donc que les droits des migrants en Tunisie, Algérie et au Maroc devraient être respectés.

Moataz El Fegriery pensait que le REMDH était plus un réseau méditerranéen qu'europpéen et que le REMDH devait travailler davantage avec ses membres européens, par exemple autour de la question du racisme. Alya Cherif Chamhari a exprimé son accord avec lui et a ajouté que le REMDH ne parlait de la violence envers les femmes que dans les pays du sud. Elle a aussi indiqué qu'il existait actuellement un conflit entre les magistrats et les avocats en Tunisie, la conséquence étant que les magistrats ne travaillaient pas à ce moment et que le système judiciaire était paralysé. Elle a suggéré d'examiner la question et l'indépendance du système judiciaire dans le cadre du Groupe de travail Justice.

Osman İşçi a signalé que des élections allaient se tenir dans la région kurde en mai 2014. IHD va surveiller ces élections et il a suggéré que le REMDH envoie une mission d'enquête avant les élections. En outre, des élections locales vont se dérouler en Turquie en mars 2014 et des élections présidentielles en juin 2014. Il a aussi observé que la justice transitionnelle et l'impartialité des juges en Turquie pouvaient aussi être des thèmes sur lesquels le REMDH pouvait se pencher. Enfin, il a signalé que sa prochaine audience se tiendra le 16 juin 2014.

Søs Nissen a fait savoir que l'UE souhaitait mettre en place une politique spéciale de soutien aux politiques transitionnelles et elle a suggéré que le Groupe de travail Justice et le CE discutent de la question et de ce qu'ils peuvent apporter à cette politique. Michel Tubiana a observé que le processus de justice transitionnelle pouvait être utilisé pour opprimer encore plus la population ou bien comme un processus de guérison et un chemin vers la démocratie réelle.

Nassera Dutour a souligné qu'il existait des défis et des menaces communs dans la région, comme la montée des mouvements islamistes. Elle n'était pas convaincue que l'observation des élections en Algérie serait une bonne idée car il y avait eu des expériences négatives à cet égard. Elle a rappelé que les élections présidentielles en Algérie étaient prévues le 17 avril 2014 et que la situation était déjà tendue. 103 personnes avaient soumis leur candidature mais l'avaient retirée par la suite. Il y a une rumeur selon laquelle le ministre de l'Intérieur serait prêt à retirer sa candidature. Un groupe de journalistes se mobilise pour s'opposer à un quatrième mandat d'Abdelaziz Bouteflika et le Collectif des familles de disparus en Algérie a aussi lancé une campagne sur ce thème mais aussi pour lutter en faveur d'une réelle démocratie en Algérie.

Enfin, Marc Schade-Poulsen a fait savoir que le REMDH faisait partie des quelques ONG invitées à une réunion au Caire début avril 2014 avec l'UE et la Ligue arabe et il a demandé si un des membres du CE pourrait représenter le REMDH à cette réunion.

3. Manifestation publique en direction de la société civile allemande : Politique et droits de l'Homme dans la région EuroMed (dîner de travail)

Modérateur : Marc Schade-Poulsen

4. Rapport du Secrétariat

Modératrice : Nassera Dutour

Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport du Secrétariat (cf. document 4.1 *État des activités du REMDH N°1*) et il a invité les référents politiques à commenter les activités des différents Groupes de travail (*les activités ne sont mentionnées ci-dessous que dans les cas où elles ne figurent pas dans le document 4.1 EAR N°1*).

Égalité des genres

Alya Cherif Chamhari a mentionné le fait que Michel Tubiana avait été contacté par l'ambassadeur de l'UpM responsable des questions des femmes pour voir si le REMDH pouvait prendre part à l'organisation de la conférence sur les droits des femmes à Barcelone les 26-27 mars 2014. Les participants ont déjà été choisis pour la conférence ; toutefois, ce projet n'a pas de financement et doit être approuvé par 43 pays avant son lancement.

Palestine, Israël et Palestiniens

Eugenia Papamakariou a observé qu'il n'avait pas été possible de faire en sorte que les membres palestiniens participent à la dernière réunion du GT PIP les 14-15 novembre 2013, ce qu'elle considère comme un problème. Elle a souligné l'importance de leur participation dans la mesure où Skype limite les sujets qui peuvent être abordés. Elle a profité de l'occasion pour exprimer son appréciation du travail effectué par Nathalie Stans qui a quitté le REMDH.

Algérie

Un échange a eu lieu sur les visites du REMDH en Algérie et la situation des organisations de la société civile.

Égypte

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que le REMDH et ses membres égyptiens avaient déposé un dossier de demande de financement à la Commission européenne pour un programme de protection des défenseurs des droits de l'Homme, incluant entre autres l'observation de procès.

Visas pour les ONG

Nassera Dutour a fait savoir qu'un communiqué de presse à propos des visas pour les ONG avait été envoyé aux autorités algériennes et avait été bien reçu par la presse algérienne. Alya Cherif Chamhari a proposé de lancer une campagne générale sur la question des visas et de la liberté de circulation, prenant en compte le fait que le ministère de l'Intérieur de certains pays avait établi une liste de personnes qu'ils souhaitaient empêcher d'entrer dans leur pays. Anitta Kynsilehto était d'accord avec cette idée. Michel Tubiana a dit que l'Algérie était un cas spécial car ce pays avait fermé ses portes aux ONG. L'objectif n'est pas le visa lui-même mais l'accès des ONG à un certain territoire. Nassera Dutour a dit que la question des visas était une préoccupation pour plusieurs Groupes de travail et pour le CE également, des membres palestiniens par exemple ont été empêchés de participer à des réunions.

FEMDH

Marc Schade-Poulsen a signalé au CE qu'il était maintenant invité à assister aux réunions de la FEMDH et qu'il serait un jour membre du CA, l'idée étant de renforcer le lien entre le REMDH et la FEMDH. Toutefois, durant ces réunions, il ne peut pas prendre de position sur les dossiers de membres du REMDH étant donné son rôle de directeur exécutif du REMDH. Il a demandé aux membres du CE de lui faire savoir s'ils trouvaient ce double rôle problématique.

Documents :

4.1 État des activités du REMDH N° 1 (*pour information*)

4.2 Plan de travail 2014 (*pour information*)

5. Rapport financier soumis par le Secrétariat, y compris recherche de financement

Modératrice : Eugenia Papamakariou

Marc Schade-Poulsen a présenté le *Budget du REMDH et le projet de bilan pour 2013* ; Il a constaté que le budget 2013 laissait apparaître un petit bénéfice d'environ 8000€. Tous les financements de base n'ont pas été utilisés en 2013, et SIDA a donné au REMDH l'autorisation de les transférer sur 2014.

A propos du document Budget 2013 ventilé en fonction du programme de travail du REMDH, Marc Schade-Poulsen a souligné que 37,1% du budget total étaient consacrés aux activités régionales et 23,1% aux activités en rapport avec des pays. Ces pourcentages vont sans doute augmenter en 2014 avec le projet UE-Tunisie et le projet sur l'Égypte (cf. le document 5.1 *Budget et comptes* (3 feuilles). Marc Schade-Poulsen a souligné que la Stratégie du REMDH précise que le Réseau doit augmenter son travail de plaidoyer et de communication, ce qui est visible dans le budget 2013.

Marc Schade-Poulsen a indiqué que le budget 2014-2016 n'avait pas encore été inclus dans les documents de la réunion : toutefois les chiffres de ce budget étaient presque identiques à ceux présentés à la réunion du CE les 22-24 novembre 2013. Il a noté qu'il y avait une augmentation de 117 000€ des charges de personnel en raison entre autres du recrutement de plusieurs personnes à Tunis. En ce qui concerne le budget des activités, il a augmenté de 400 000€ en 2014, et d'autres augmentations sont prévues en 2015 en raison de l'Assemblée générale. Le REMDH attend actuellement la confirmation de SIDA que son financement se poursuivra en 2014 mais la réponse devrait être positive. Cependant, pour les activités en 2015, le REMDH doit trouver plus d'un million d'euros.

Précédemment, l'UE avait des contrats pour des projets régionaux mais cette année, a-t-il expliqué, l'UE n'a pas encore lancé d'appel d'offres pour les propositions régionales, et le REMDH attend l'appel d'offres dans le cadre du Dispositif financier régional d'assistance à la société civile qui a été reporté de six mois. Le REMDH devra rechercher de nouveaux donateurs. Enfin, Marc Schade-Poulsen a souligné la nécessité de discuter de la question du financement plus en détail à l'occasion de la prochaine réunion du CE les 6-8 juin et, le cas échéant, de donner une priorité aux différentes activités en fonction des ressources disponibles.

Eugenia Papamakariou a fait remarquer que les projets pour lesquels il manque des financements sont le Genre, Justice et Liberté de réunion. Elle a suggéré d'envisager une période intermédiaire pour ces projets. Alya Cherif Chammari a demandé si des donateurs potentiels avaient été contactés en dehors de l'UE, y compris les fondations américaines.

Décisions :

- Le CE a approuvé le document 5.1 *Budgets et comptes* (3 feuilles)
- Le CE a approuvé le projet de budget 2014-2016 présenté à la réunion
- Le CE doit discuter du financement pour 2015 plus en détail à la prochaine réunion du CE les 6-8 juin 2014.

Documents :

5.1 Budget et comptes pour (*pour approbation*) (3 feuilles)

5.2 Informations récentes sur la collecte de fonds (*pour information*)

6. Travail du bureau sous-régional en Tunisie

Modératrice : Anitta Kynsilehto

Ramy Salhi a présenté le travail du bureau de Tunisie en 2013, et ses trois grands axes de travail : les droits civils et politiques, les nouveaux acteurs de la société civile dans les régions marginalisées et les droits économiques et sociaux, en particulier les droits des migrants et des réfugiés. Ces axes répondent aux recommandations que les membres et partenaires du REMDH ont faites à l'occasion d'une réunion en 2013, afin de répondre à leurs besoins. Dans ce cadre, le bureau de Tunis a mené à bien 63 activités, y compris

des réunions, séminaires, formations et missions de plaidoyer etc... dont 50% en dehors de Tunis. En 2013, le bureau de Tunis a pu réagir à la situation en pleine évolution en Tunisie en coopération avec son réseau de 50-60 organisations et partenaires, comprenant des acteurs tant anciens que nouveaux. La société civile a préparé une feuille de route pour la Tunisie et joué le rôle de médiateur entre le gouvernement et l'opposition.

Suite à une réunion avec ses partenaires à Tunis, le REMDH a défini les orientations stratégiques du bureau de Tunis en 2014, et il a été décidé de garder les trois priorités définies précédemment et de se concentrer sur les élections en Tunisie en 2014 ; la construction de capacité des acteurs de la société civile (plaidoyer au niveau national, auprès des institutions de l'UE) conformément au contrat du REMDH avec l'UE ; formalisation du partenariat avec New Tactics ; et la plate-forme virtuelle des ONG Jamaity que le REMDH a établi avec différents partenaires, mettant en place environ 200 activités autour de ces quatre domaines.

Après sa présentation, Anitta Kynsilehto a demandé à Ramy Salhi de parler plus en détail du travail régional, y compris de la Libye dont le bureau de Tunis est responsable. Ramy Salhi a répondu qu'avec Marc Schade-Poulsen il discutait de la façon de renforcer le travail régional du bureau de Tunis. Une mission en Libye qui avait été programmée a malheureusement dû être reportée, mais il comptait se rendre au Maroc la semaine suivante pour rencontrer les partenaires et en rechercher de nouveaux. Pour permettre à Ramy Salhi de se concentrer sur le travail sous-régional, un directeur sera engagé pour le bureau de Tunis.

Søs Nissen a dit que la mission de Tunis avait démarré avec un mandat très vaste pour soutenir la société civile, et maintenant ce soutien se manifeste par le biais de sous-projets plus restreints. Elle a demandé comment le mandat de soutien à la société civile était interprété et quelle était la valeur ajoutée du REMDH à cet égard. Ramy Salhi a répondu qu'au départ, le REMDH avait établi une mission d'exploration en Tunisie pour soutenir les nouveaux acteurs qui émergent, les régions isolées, les femmes et les enfants. Après sa réunion avec ses membres et partenaires, le REMDH a des projets plus ciblés qui répondent à leurs besoins : toutefois, le soutien à la société civile reste une partie importante du travail du REMDH.

Eugenia Papamakariou a demandé plus d'informations sur les partenaires locaux du bureau de Tunis et Ramy Salhi a expliqué que le bureau travaillait avec environ 200 organisations qui couvrent la totalité de la Tunisie et tous les thèmes (genre, justice, surveillance des prisons, droits civils et politiques, jeunesse, migrations, minorités, discrimination etc.). Søs Nissen pensait que les plans pour le bureau de Tunis étaient ambitieux et elle a suggéré de réduire certaines activités. Elle pensait que la question des migrations et de la mobilité était intéressante : toutefois, la difficulté était de dépasser le discours habituel sur la situation politique actuelle et penser de façon plus stratégique à propos de l'UE. Marc Schade-Poulsen a remarqué que la liberté de circulation pouvait être un thème à envisager pour le bureau de Tunis.

Ayachi Hammami a dit que le REMDH devenait un centre d'attraction en Tunisie et que de nombreuses activités passaient par l'intermédiaire du Réseau. À propos du Maghreb, Ayachi Hammami a demandé si une stratégie avait été mise au point pour la région car il craignait que les activités au Maroc, en Algérie et en Libye soient oubliées. Ramy Salhi a indiqué qu'à partir des besoins des acteurs de la société civile, lui et Marc Schade-Poulsen définiraient une stratégie à dimension régionale en 2014 et des activités pour 2015. Le défi est que la situation varie énormément d'un pays à l'autre et rend impossible d'avoir une vision commune pour toute la région. Marc Schade-Poulsen a ajouté que chaque pays avait sa propre dynamique et que la valeur ajoutée du REMDH serait différente d'un pays à l'autre.

Isaías Barreñada a indiqué que le REMDH devait veiller à ne pas transformer le bureau de Tunis en réseau en Tunisie ce qui ne serait pas conforme au mandat du REMDH. Il a fait savoir qu'il n'était pas convaincu du bien-fondé d'avoir un aussi grand nombre de partenaires, difficile à gérer. Marc Schade-Poulsen a dit que le REMDH n'avait pas pu aller de l'avant en Libye, au Maroc ou en Algérie, et il a été décidé d'avancer en Tunisie et de laisser les acteurs concernés réseauter. Il a fait savoir que le travail du bureau de Tunis serait relié aux Groupes de travail thématiques. Isaías Barreñada était d'accord sur l'importance du travail en réseau ; mais les membres du REMDH doivent y jouer un rôle.

Ramy Salhi a dit que le REMDH jouait le rôle de médiateur, rassemblant les organisations de Tunisie et créant une plate-forme pour la société civile qui est encore vulnérable. Il a fait remarquer que les membres du REMDH étaient toujours présents dans les activités du REMDH. Alya Cherif Chamhari a ajouté que pendant les trois dernières années, de nombreuses ONG sont apparues et elles ont besoin du savoir faire du REMDH pour lancer leurs projets. Ceci, toutefois, ne signifie pas que le REMDH dépasse son mandat en Tunisie, a-t-elle ajouté.

Documents :

6.1 Résumé de la réunion avec nos membres et partenaires (*pour information*)

6.2 Compte rendu de la réunion de réflexion du REMDH et de la FEMDH (*pour information*)

7. Restructuration de la Communication, y compris formation aux outils de collaboration en ligne suggérée par le Quartet à sa réunion du 20 janvier 2014.

Modératrice : Søs Nissen

Suite aux décisions prises par le Quartet durant sa réunion du 20 janvier 2014, Vassia Spanaki a fait une présentation sur les outils de collaboration en ligne et elle a dispensé une formation de base sur les principales fonctionnalités de collaboration d'Office 365 que les membres du CE vont utiliser pour leur communication interne. Elle a fait savoir que les membres du CE se verraient attribuer un compte Outlook (initiales@euromedrights.net) qui leur permettrait d'avoir des dossiers communs (réunions du CE, communiqués de presse etc.), un calendrier partagé et accès aux archives dans Office 365. Une fois la collaboration en ligne établie, elle permettra d'accélérer les procédures de validation du CE et de faciliter l'accès aux documents de travail. Le défi de la communication entre les membres du CE est qu'ils n'ont pas de langue commune. Le département Communication suivra donc le processus de près et fera en sorte que les documents soient à jour pour que les commentaires soient ajoutés, tant en anglais qu'en français.

La fonctionnalité OneDrive d'Office 365 permettra aux membres du CE d'ajouter des documents et de les envoyer à qui ils veulent. Les membres du CE seront informés par un message du département Communication (utilisant la liste de distribution du CE à l'adresse ec@euromedrights.net) lorsqu'un document attend leur approbation. Une fois le document ouvert, les membres du CE peuvent faire des commentaires et voir ceux des autres membres. Si deux membres du CE font des commentaires sur la même partie d'un texte, une option « chat » permet de prendre une décision finale sur cette partie. Le département Communication consolidera les commentaires et finalisera le document. Le CE sera informé qu'un document consolidé est en ligne et que les membres du CE peuvent le consulter et voir la version définitive en anglais et en français. L'existence du compte Office 365 ne signifie pas que les membres du CE doivent installer quoi que ce soit sur leur ordinateur car ce compte est basé sur le web. Le coût du compte s'élève à 6USD/personne/mois.

Søs Nissen a demandé si les membres des Groupes de travail disposeraient aussi d'un compte Office 365 car ce serait un grand avantage que le CE et les Groupes de travail utilisent le même système. Marc Schade-Poulsen a fait savoir qu'il était également prévu que les Groupes de travail aient un emplacement spécifique pour les documents partagés. Michel Tubiana pensait cependant que les membres du CE devaient tester le système avant de l'étendre aux membres des Groupes de travail.

En ce qui concerne la base de données, Isaias Barreñada a souligné l'importance d'avoir des instructions claires pour éviter erreurs et problèmes. Vassia Spanaki a fait savoir que les membres du CE ne pourraient modifier que leurs propres contacts. Une ou deux personnes seraient chargées de mettre à jour la base de donnée elle-même.

Enfin, Michel Tubiana pensait que les membres du CE doivent essayer l'outil de collaboration en ligne et apprendre en pratiquant. Il a observé que certains membres du CE pouvaient avoir besoin d'une formation supplémentaire pour utiliser l'outil du département Communication.

Décisions :

- L'outil de collaboration en ligne sera lancé le 10 mars 2014 et il sera opérationnel le 31 mars, ce qui laisse un peu de temps pour que le CE reçoive une formation supplémentaire du département Communication d'ici là (et après le 31 mars si nécessaire).
- Vassia Spanaki enverra un identifiant et un mot de passe à chacun des membres du CE le 10 mars 2014, ainsi qu'un manuel dans chaque langue.
- Les membres du CE testeront le système avant qu'il soit éventuellement étendu aux membres des Groupes de travail.
- Le CE recevra le plan de la Communication actualisé à la réunion du CE les 6-8 juin 2014.

Documents :

7.1 Formation aux outils de collaboration en ligne (Office Suite 365) (*pour discussion*)

8. Restructuration du REMDH - dernières informations

Modérateur : Ayachi Hammami

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que la proposition de logo reçue par le REMDH du maquettiste depuis la dernière réunion du CE les 22-24 novembre 2013 n'était pas entièrement satisfaisante. Et l'idée est donc d'utiliser le logo actuel, en simplifiant toutefois l'arbre et en l'insérant dans un cercle, ce qui le rendra plus facile à imprimer. Il est important que le maquettiste dispose des polices de caractères et des couleurs afin de concevoir le site Web, a expliqué Marc Schade-Poulsen. La forme du logo lui-même pourrait être modifiée d'ici la prochaine Assemblée générale en 2015.

Michel Tubiana pensait que le département Communication devait aller de l'avant avec cette idée afin de mettre en place le site Web mais il n'était pas satisfait de l'arbre modifié ni du processus de reconception du logo. Une autre solution pouvait être de reporter la reconception du site Web jusqu'à ce que le CE ait donné son accord pour un autre logo. Osman Işçi était d'accord avec Michel Tubiana à propos de l'utilisation du logo révisé. Il a demandé si le REMDH avait un contrat avec le maquettiste et dans ce cas, quelles en étaient les clauses. Marc Schade-Poulsen a expliqué que le maquettiste était contractuellement tenu de présenter trois ébauches, ce qu'il avait fait. Le maquettiste avait accepté de poursuivre avec le site Web. Nasser Dutour a demandé pour quelles raisons, sachant que le maquettiste n'avait pas réussi à présenter un logo satisfaisant, à quoi Marc Schade-Poulsen a répondu qu'il était souvent difficile d'arriver à un accord sur ce qu'un logo doit être.

Ayachi Hammami a suggéré de lancer un concours pour étudiants en dessin/graphisme pour la conception d'un logo, la récompense serait par exemple un stage au REMDH. Søs Nissen pensait que la proposition d'Ayachi Hammami pouvait être reprise plus tard et Marc Schade-Poulsen pensait aussi que le REMDH pourrait lancer un concours quand le site Web serait prêt. Nasser Dutour a fait observer que le logo serait alors modifié deux fois la même année.

Questions concernant le personnel : Sans rapporteur

Décisions :

- Les membres du CE sont tombés d'accord sur la proposition de nouveau logo du REMDH, comprenant un arbre simplifié entouré d'un cercle.

Documents :

8.1 Restructuration – Dernières nouvelles (*Pour information*)

9. Préparatifs de la prochaine Assemblée générale en 2015

Modératrice : Alya Cherif Chamhari

Marc Schade-Poulsen a indiqué que le CE devait commencer les préparatifs de la prochaine Assemblée générale en mai ou juin 2015, en particulière en matière de dates/lieu, ordre du jour/thème et la possibilité d'organiser un séminaire avant l'Assemblée générale. Il serait important de commencer la recherche de financements pour l'Assemblée générale et de trouver un hôtel un an avant l'événement. A la réunion du CE des 24-26 octobre 2014, le CE devrait aussi commencer à discuter de l'ordre du jour de l'Assemblée générale afin de pouvoir commencer à préparer les documents.

En rapport avec l'ordre du jour, Marc Schade-Poulsen a indiqué que le CE modifierait les Statuts à propos de la question des adhésions et présenterait à l'Assemblée générale. Ceci pourrait entraîner d'autres modifications des Statuts, comme la question de la réattribution de financements aux membres que le Réseau n'est pas actuellement en mesure d'aider en raison de ses Statuts. Il a aussi souligné l'importance de bonnes élections au CE et d'encourager les représentants des organisations membres à se présenter aux élections, en veillant à respecter la parité. Il a rappelé aux membres du CE qu'ils pouvaient siéger pendant trois mandats.

Michel Tubiana a dit que le CE avait déjà modifié le Règlement intérieur et pris la décision de modifier les Statuts en ce qui concerne l'exclusion et l'admission de nouveaux membres. Il a noté que toute modification des Statuts pouvait signifier une procédure très chronophage pendant l'Assemblée générale. Il a rappelé au CE que l'idée était de créer un comité qui pourrait gérer tous les problèmes pouvant survenir à ce sujet. En ce qui concerne l'exclusion de membres pour des raisons non politiques, c'est-à-dire non paiement de

cotisation par exemple, Michel Tubiana a dit que le CE réglerait cette question à l'avance afin d'éviter qu'elle soit discutée à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne l'ordre du jour, Michel Tubiana suggéré d'inclure une analyse politique en profondeur pendant l'Assemblée générale pour produire une résolution de l'Assemblée générale. Cette approche analytique figurait aussi à l'ordre du jour de la dernière Assemblée générale ; toutefois, elle ne s'est pas matérialisée. Il a ensuite suggéré de discuter des élections, du rôle et du fonctionnement interne du CE à l'occasion de la prochaine réunion du CE les 6-8 juin 2014. Le budget de l'Assemblée générale est d'environ 200 000€ et cette somme doit être trouvée en dehors du budget du REMDH. Il faut donc prendre en compte les contraintes budgétaires au moment du choix du lieu de l'Assemblée générale. Nassera Dutour a demandé s'il y avait une alternance entre les pays du Nord et du Sud ou si le lieu dépendait du financement. Michel Tubiana a répondu que le lieu dépendrait du financement dans une grande mesure.

Un thème possible pour l'Assemblée générale a été suggéré par Søs Nissen, « nouvelles voies dans l'activisme des droits de l'Homme ». De jeunes organisations qui travaillent avec les droits de l'Homme de différentes façons pourraient être invitées à l'Assemblée générale afin de faire connaître la nouvelle génération des droits de l'Homme, d'obtenir des idées nouvelles et motivantes et d'avoir des discussions animées. Marc Schade-Poulsen pensait que l'idée de faire rencontrer les générations qui travaillent sur les droits de l'Homme à l'occasion de l'Assemblée générale était attrayante. Enfin, Moataz El Fegiery a suggéré qu'un autre thème soit envisagé pour l'Assemblée générale, à savoir la justice et la redevabilité, toutes deux une question commune à toute la région.

Décisions :

- Les différentes suggestions de lieu seront examinées pour la prochaine réunion du CE les 6-8 juin 2014 afin que les discussions sur le sujet puissent être plus efficaces.
- Les élections au CE, son rôle et son fonctionnement interne feront l'objet de discussions à la prochaine réunion du CE les 6-8 juin 2014.

Document :

9.1 Calendrier des préparatifs de l'Assemblée générale

10. Suggestions de modifications éventuelles des Statuts au sujet des exclusions du Réseau. Retrait des organisations membres International Service for Human Rights (ISHR) et Iraqi Human Rights Association, ainsi que de Per Stadig et Negad El-Borai (membres honoraires)

Modérateur : Isaías Barreñada

Décisions :

- Le CE a enregistré le retrait des organisations membres International Service for Human Rights (ISHR) et Iraqi Human Rights Association, ainsi que de Per Stadig et Negad El-Borai (membres honoraires).

Documents :

10.1 Vue d'ensemble des membres (*pour information*)

1.2 Vue d'ensemble des demandes d'adhésion (*pour information*)

11. Programme du GT Migrations

Modérateur: Moataz El Fegiery

Shadia El Dardiry a présenté aux membres du CE le programme du GT Migrations. Conformément à la Stratégie et au Programme de travail du REMDH, les mécanismes de protection constituent la priorité du projet Migrations, de même que le suivi des politiques d'asile (y compris la loi relative à la « prévention de l'infiltration »), les questions relatives à la détention et les droits économiques et sociaux des migrants et des réfugiés, qui intéressent aussi bien le Sud que le Nord. Elle a fait remarquer que le REMDH n'avait pas beaucoup travaillé sur les questions de détention, mais qu'un atelier sur les tendances à cet égard dans les pays de la région serait organisé à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe de travail, les 4-6 avril 2014.

En ce qui concerne les relations avec l'UE et l'externalisation, le REMDH s'est retrouvé en première ligne de l'analyse des partenariats pour la mobilité signés avec la Tunisie et le Maroc, et d'autres organisations se sont associées à ses déclarations sur cette question. En ce qui concerne le contrôle des frontières, le REMDH participe à la campagne Frontexit et travaille en étroite collaboration avec les acteurs d'Afrique du Nord. Le REMDH se préoccupe aussi des besoins des réfugiés syriens et de la valeur ajoutée qu'il peut constituer, en sa qualité de réseau de défense des droits de l'Homme ne se trouvant pas sur le terrain. Shadia El Dardiry a noté que l'une des principales difficultés était que le projet Migrations était très large, dans la mesure où il couvre tous les pays ainsi que les relations avec l'UE, la question des migrants et des réfugiés, et que les ressources allouées n'étaient pas toujours adaptées.

Maintenant que l'UE a signé des partenariats avec le Maroc et la Tunisie, Shadia El Dardiry a demandé aux membres du CE quelle serait la stratégie du REMDH, et quelles étaient les conditions minimales pour lesquelles le Réseau était disposé à plaider. Elle a suggéré que le GT discute de la question et présente ses conclusions au CE.

À propos de Frontexit, Shadia El Dardiry a rappelé que la campagne avait été lancée l'année dernière par MigrEurope, qui est opposée aux politiques de l'UE et favorable à la liberté de circulation. Cette campagne rassemble des organisations d'Europe et d'Afrique et comporte quatre éléments principaux, à savoir éveil des consciences, enquêtes, plaidoyer auprès des institutions de l'UE et législation. L'un des rôles du REMDH dans la campagne a été de collecter des informations. Le Réseau a donc participé à une mission frontalière en Turquie et en Grèce. La position des organisateurs de la campagne est que Frontex doit être démantelé parce qu'il ne respecte pas les normes des droits de l'Homme, mais cela nécessitera un très long combat. Shadia a demandé si le REMDH était d'accord sur cette position. Elle a noté qu'une participation plus active du Réseau pourrait être envisagée, y compris éventuellement en impliquant l'équipe de plaidoyer dans cette action. Marc Schade-Poulsen a ajouté que le REMDH avait demandé à être membre du Forum consultatif, mais que cette demande n'avait pas été prise en compte.

Après l'intervention de Shadia El Dardiry, Alya Cherif Chamhari a demandé si des activités étaient prévues en direction des femmes migrantes, sachant qu'elles sont les premières victimes des violences. Elle a également demandé quels étaient les obstacles en ce qui concerne les partenariats pour la mobilité signés par le Maroc et la Tunisie. Shadia El Dardiry a répondu qu'un rapport sur les femmes migrantes avait été publié en 2007 par le REMDH et que, dans tous les rapports du Réseau, il y avait toujours une partie spécifiquement consacrée aux femmes. En outre, elle a fait savoir que la Jordanie avait pris contact avec l'UE en vue de la signature d'un partenariat pour la mobilité. Ces partenariats présentent quelques avantages, en particulier la possibilité pour les étudiants de fréquenter des universités européennes. En échange, les pays signataires doivent coopérer sur les questions de contrôle des frontières. L'UE a également signé un accord de réadmission avec la Turquie, et elle a estimé qu'il serait intéressant de voir comment les choses allaient évoluer dans ce domaine.

Michel Tubiana a souligné que la question des migrations était commune au Nord et au Sud de la Méditerranée. Le problème a changé, dans la mesure où, aujourd'hui, à son avis, 50% des flux migratoires ne s'effectuent plus du Sud au Nord, mais du Sud au Sud. Il a ajouté que Frontex visait à fermer les frontières, alors que le REMDH prône la liberté de circulation ; toutefois, Michel Tubiana s'est montré assez réticent quant à l'idée qu'on pourrait vivre dans un autre pays sans aucune limite ni politique migratoire. Au sujet des réfugiés, Michel Tubiana a dit que le REMDH travaillait uniquement sur leurs droits à être reconnus comme tels, mais que le Réseau n'avait pas vocation à jouer un rôle humanitaire. À propos des partenariats pour la mobilité, il a fait remarquer qu'ils ne définissaient pas d'objectifs précis.

En ce qui concerne la campagne Frontexit, Michel Tubiana estime que le REMDH doit maintenir sa participation, afin de mettre en lumière le fait que l'UE est en contradiction avec les principes des droits de l'Homme. Frontex est le symbole de la « forteresse Europe » préconisée par l'UE, a-t-il ajouté. Toutefois, il reste convaincu qu'il est plus important de discuter des principes de l'Union européenne en matière de migrations que de la suppression de Frontex. A propos du programme du GT Migrations, il a suggéré d'organiser des campagnes plus ciblées, sur des thèmes communs susceptibles de mobiliser les membres du Réseau, par exemple la question des visas. En outre, il a proposé de limiter le programme Migrations, sachant qu'il ne sera pas possible de s'occuper de tout de façon satisfaisante.

À propos des priorités du programme du GT Migrations, Anitta Kynsilehto a déclaré que certaines organisations membres travaillaient sur les migrations, d'autres sur les réfugiés et quelques-unes sur les deux. Si le Groupe de travail n'oriente le plaidoyer que sur les droits des réfugiés, cela pourrait aussi affecter les sujets de préoccupation des membres, a-t-elle ajouté. En ce qui concerne les accords sur la mobilité, elle se demande comme le REMDH peut définir une position selon laquelle tout le monde a le droit d'aller et

venir, et en même temps le droit de rester dans un pays. Michel Tubiana a répondu que le CE devrait discuter de cette question, à savoir visas à court terme *versus* droit de séjour, et droit de travailler assorti ou non de prestations sociales.

Anitta Kynsilehto a fait savoir qu'elle avait participé à une mission d'enquête dans le cadre de la campagne Frontexit, mais qu'il serait difficile d'utiliser quelques données portant sur les agissements de Frontex sans mettre en danger les personnes dont les droits ont été violés, et qui ont contribué au rapport rédigé par la mission. Elle pense que le démantèlement de Frontex serait une bonne chose, l'agence disant une chose et en faisant une autre.

Marc Schade-Poulsen a suggéré de contacter l'Agence des Droits fondamentaux, dirigée par Morten Kjærum. Il a demandé quel système la campagne Frontexit envisageait pour remplacer Frontex afin de gérer les frontières et de recevoir les réfugiés. Anitta Kynsilehto, toutefois, ne pense pas que le choix d'un système de remplacement pour le contrôle des frontières relève de la responsabilité de la campagne. Michel Tubiana et Osman İççi se sont tous deux rangés à l'avis d'Anitta Kynsilehto. Michel Tubiana a également fait remarquer que le REMDH pourrait au moins suggérer qu'il appartient à l'UE de protéger les réfugiés. Shadia El Dardiry a ajouté qu'en cas de démantèlement de Frontex, le contrôle aux frontières serait assuré par chaque pays à titre individuel.

Plutôt que de plaider pour le démantèlement de Frontex, Søs Nissen a suggéré de travailler sur des sujets plus restreints, à propos desquels l'UE pourrait faire intervenir quelques changements. Elle a aussi suggéré de réduire le champ d'action du Groupe de travail sur les migrations et les réfugiés, au motif qu'il existe des Conseils des réfugiés mieux armés que le Réseau pour gérer ces questions.

Marc Schade-Poulsen a dit que si le CE décidait de poursuivre sa participation à la campagne Frontexit, cela sous-entendrait que le REMDH est favorable au démantèlement de Frontex. À propos du débat opposant les visas à court terme au droit de résidence, Marc Schade-Poulsen a noté que les citoyens qui bénéficient d'un droit de séjour ont des obligations, ce qui implique le respect mutuel des conditions fixées, de la part de l'État comme des citoyens. Michel Tubiana ne pense pas que le CE soit tenu de définir une position pour ou contre Frontex, mais qu'il importe plutôt de se concentrer sur les politiques qui sous-tendent l'agence et de voir comment évolue la campagne Frontexit.

Ramy Salhi a proposé que le REMDH travaille à améliorer les conditions des partenariats pour la mobilité, et à plaider pour l'intégration à Frontex du respect des droits de l'Homme. Toutefois, Eugenia Papamakariou estime que même si Frontex devait inclure une dimension droits de l'Homme, il serait difficile pour le REMDH d'en assurer le suivi. De son côté, Søs Nissen pense que si le fonctionnement de Frontex est condamnable, le REMDH ne doit pas chercher à améliorer le système, mais doit faire savoir qu'il n'est pas bon.

Isaías Barreñada a dit que le REMDH devrait essayer d'être réaliste et de développer une critique argumentée des pratiques de Frontex, et non pas du concept de Frontex. D'accord avec Isaías Barreñada, Ayachi Hammami estime que la société civile devrait suggérer d'autres pratiques dans le cadre d'un plan d'action conforme aux normes internationales des droits de l'Homme.

Moataz El Fegjery a déclaré que la position du REMDH aurait des implications pour ses partenaires dans la campagne contre Frontex. Il est d'avis que la position du REMDH devrait être de démanteler Frontex et de présenter des arguments pour soutenir cette position. Bien qu'il ne soit pas réaliste d'espérer démanteler Frontex, la campagne permettrait quand même de faire pression sur l'UE pour que des changements interviennent. Osman İççi estime que dans la mesure où il participe à la campagne Frontexit, le Réseau doit respecter les termes de référence de l'opération, et faire connaître clairement sa position. A titre personnel, il est favorable au démantèlement de Frontex.

Isaías Barreñada a estimé que le REMDH ne pouvait pas se permettre de s'isoler. Cependant, soutenir la campagne risque aussi de fermer quelques portes. Il a suggéré d'insister pour participer au forum consultatif, la valeur ajoutée du REMDH étant que le Réseau a des membres aussi bien au Nord qu'au Sud de la Méditerranée. Ramy Salhi s'est déclaré d'accord avec Ayachi Hammami et Isaías Barreñada, ajoutant que, d'après lui, le REMDH devrait exercer un impact de l'intérieur. Nassera Dutour s'est également rangée à l'avis d'Ayachi Hammami et d'Isaías Barreñada ; elle pense que demander le démantèlement de Frontex n'est pas réaliste, et que cela pourrait prendre des années.

Enfin, Shadia El Dardiry a suggéré d'envoyer au CE un document récapitulatif des arguments relatifs au démantèlement de Frontex. Anitta Kynsilehto a fait remarquer que le CE aurait des décisions à prendre par

mail avant la publication le 23 mai 2014 du rapport sur les violations des droits de l'Homme perpétrées à la frontière gréco-turque.

Décisions :

- En ce qui concerne le démantèlement de Frontex, le CE n'est pas parvenu à un accord. Il a donc été décidé d'étudier plus attentivement les arguments pour ou contre.
- Le CE discutera de façon plus approfondie la question des migrations et de la liberté de circulation lors de la prochaine réunion du CE, les 6-8 juin 2014.

Documents :

11.1 Le projet Migrations du REMDH (*pour information*)

11.2 Participation du REMDH à la campagne Frontexit (*pour discussion*)

12. Questions diverses

Modérateur: Osman İşçi

a. Mission IHD à la frontière avec la Syrie

Osman İşçi a annoncé qu'IHD organisait une mission à la frontière avec la Syrie. Michel Tubiana a fait savoir qu'il ne pourrait malheureusement pas y participer.

b. 100^e anniversaire du génocide arménien, l'année prochaine

Osman İşçi a annoncé qu'IHD organiserait une campagne pour marquer le centième anniversaire du génocide arménien, dans la mesure où l'organisation entretient des relations étroites avec les Arméniens vivant en Turquie. Il a demandé si le CE pouvait l'orienter sur des intervenants et des experts dans ce domaine, et Michel Tubiana lui a répondu qu'il serait en mesure de lui adresser quelques suggestions.

c. Prochaine réunion du Comité exécutif

La prochaine réunion du Comité exécutif se tiendra les 6-8 juin 2014 au Maroc. Il a été décidé d'organiser la réunion à Rabat.